

## **Remplir la déclaration de naissance par voie électronique**

Avant tout, assurez-vous que les informations sur votre constat de naissance soient les bonnes (date, heure de naissance et sexe de votre enfant). Dans le cas contraire, nous aviser le plus rapidement possible, avant de quitter l'hôpital.

### **Pourquoi faire sa déclaration en ligne?**

En plus de sa portée écologique, la production de la déclaration de naissance par voie électronique permet de réduire les délais d'attentes, ainsi que les erreurs possibles lors de l'inscription en version papier.

### **Ce dont vous avez besoin :**

1. Vous devez avoir accès à internet sur un ordinateur (pas de cellulaire ou de tablette).
2. Chacun des parents doit avoir un compte clicSÉQR.

### **Qu'est-ce qu'un compte clicSÉQR?**

ClicSÉQR est le service québécois d'authentification gouvernementale. Il contribue à sécuriser les échanges d'information entre les citoyens et l'administration publique québécoise sur Internet. Il permet aux citoyens d'utiliser un seul identifiant pour accéder de façon sécuritaire aux services en ligne des ministères et organismes participants. C'est avec votre identifiant clicSÉQR par exemple, que vous pouvez accéder aux services en ligne de Revenu Québec et aux services du Régime Québécois d'assurance parentale.

### **Comment créer un compte clicSÉQR?**

Pour créer un compte clicSÉQR, vous devez d'abord accéder à un service en ligne d'un des ministères et organismes participants. À la page d'authentification de clicSÉQR, cliquez sur le bouton Créer un compte et suivez les étapes de création d'un compte clicSÉQR.

Par exemple, pour votre déclaration de naissance, rendez-vous au [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca)

### **Quels renseignements avez-vous besoin pour créer votre compte?**

- Votre numéro d'assurance sociale
- Votre avis de cotisation de Revenu Québec
- Votre carte d'assurance maladie

Une fois les comptes clicSÉQR créés, vous devez compléter votre déclaration de naissance en vous rendant sur le site [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca). Vous cliquez ensuite sur : «Services en ligne», et aller trouver dans la liste : «Déclaration électronique d'une naissance».

Il ne vous reste plus qu'à suivre les étapes indiquées!

## **REEMPLIR LA DÉCLARATION DE NAISSANCE VERSION PAPIER**

### **Ce dont vous avez besoin :**

1. Stylo bleu ou noir
2. Numéro d'assurance maladie et d'assurance sociale des 2 parents, s'il y a lieu.
3. Numéro de compte bancaire, dans lequel vous voulez que les prestations soient déposées.

### **Ce que vous devez savoir :**

1. Assurez-vous que les informations sur votre constat de naissance (feuille verte) soient les bonnes (date, heure de naissance et sexe de votre bébé). Dans le cas contraire, vous devez nous en aviser le plus rapidement possible, avant de quitter l'hôpital.
2. Vous avez besoin du numéro du constat de naissance pour remplir le formulaire. Vous le trouverez dans le coin inférieur droit de la feuille verte (constat de naissance).
3. Vous trouverez sur votre constat de naissance (feuille verte) les informations nécessaires pour remplir la première section du formulaire (heure et date de naissance, sexe de votre bébé, adresse et code de l'installation où l'accouchement a eu lieu).
4. Si vous recevez déjà, par dépôt direct des prestations pour d'autres enfants, vous n'avez pas besoin d'inscrire vos informations bancaires à la dernière section du formulaire. Vous n'avez qu'à signer seulement.
5. La section «Renseignements sur le déclarant (5)» ne doit pas être remplie à moins que vous ne soyez pas les parents biologiques de l'enfant.

Lisez attentivement chacune des questions, et ne répondez seulement qu'à celles qui s'appliquent à votre situation. Une fois que vous avez terminé de remplir la déclaration de naissance, conserver les copies vertes, ainsi que les copies blanches (elles suivent les feuilles vertes et se nomment : «Renseignements généraux et directives sur la déclaration de naissance») où sont inscrits les numéros importants qui vous aideront si vous avez des questions par la suite, et remettez votre formulaire à l'agente administrative, au poste des infirmières.